

COLLEGE DE .....

ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018

**DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE  
POUR LES PENSIONS ET DEMI-PENSIONS**

**CONDITIONS ET MONTANT DE L'AIDE**

L'aide est réservée aux familles résidant dans le Gers dont les enfants suivent un enseignement en collège public, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

La subvention est accordée au cas par cas, après examen de la situation de la famille et varie de 60 à 70 € par an et par enfant pour le forfait 2018 demi-pension et de 80 à 100 € par an et par enfant pour le forfait 2018 pension.

**Si le dossier est favorable, cette aide sera versée directement au collège qui la déduira de votre dernière facture de pension ou demi-pension (avril-juillet 2018).**

Elle est calculée selon le barème départemental au verso.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE**

Nom et prénom du représentant légal : .....

Situation familiale :  PACS       Vie maritale       Marié(e)       Célibataire  
 Divorcé(e) /Séparé(e)       Veuf/Veuve

Nombre d'enfants à charge : .....

Mode de garde :     Exclusive       Alternée

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

Aide au titre du forfait :     PENSION       DEMI-PENSION

Pour les enfants scolarisés au collège de : .....

			F	M
Nom : .....	Prénom : .....	Sexe : <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom : .....	Prénom : .....	Sexe : <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom : .....	Prénom : .....	Sexe : <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je déclare sur l'honneur que les renseignements consignés sur la présente demande sont rigoureusement exacts.

Je reconnais avoir été informé que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en fournissant sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou avantage indu, encourt les peines prévues aux articles 441-1 et suivants du Code Pénal (à savoir un emprisonnement allant de un an à cinq ans, et une amende comprise entre 15 000 € et 75 000 €).

Les informations recueillies sont nécessaires et font l'objet d'un traitement informatique de la part du Département du Gers destiné à la gestion de la demande d'aide départementale pour les pensions et demi-pensions.

Les destinataires des données à caractère personnel sont les services internes du Département du Gers et le collège où l'enfant est scolarisé.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes à leur traitement que vous pouvez exercer en adressant un courrier au Département du Gers, 81 route de Pessan, BP 20569, 32022 AUCH CEDEX 9.

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

RI : /  
points  
QF :

Fait à ..... le .....

SIGNATURE du représentant légal :